

AVIS DU LDAC

Gestion régionale des petits pélagiques en Afrique de l'Ouest : implications pour l'action extérieure de l'Union européenne

Date de l'adoption : 4 septembre 2026

Ref. R-03-Ej.20 (2026-2027)/GT4

Contexte

1. Les petits pélagiques jouent un rôle essentiel dans l'écosystème marin ouest-africain. Certains, tels que la sardinelle ou encore l'ethmalose, jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et les économies côtières d'Afrique de l'Ouest. Les travaux scientifiques récents du COPACE (CECAF) confirment que plusieurs stocks sont surexploités et nécessitent une gestion coordonnée à l'échelle régionale, constat partagé par tous les états côtiers de la région.
2. Le LDAC note que plusieurs développements récents dans l'espace CSRP créent des conditions plus favorables à une coordination régionale effective des mesures de gestion des petits pélagiques: La Conférence ministérielle de la CSRP de 2025 a soutenu le principe d'une coordination régionale des plans nationaux de gestion des petits pélagiques, élaborés avec l'appui de la FAO et du programme EAF-Nansen, et a approuvé une série de mesures de gestion à mettre en œuvre au travers de la sous-région.
3. La création récente d'un Groupe technique de travail de la CSRP sur la pêche artisanale témoigne également d'une volonté accrue de renforcer la concertation régionale autour des petits pélagiques, de la sécurité alimentaire et des chaînes de valeur locales. Par ailleurs, le lancement récent du projet GMC2 du PNUD/SFP, soutenu par le GEF, témoigne de l'intérêt international suscité par ce sujet.
4. Enfin, un atelier sur les procédures de gestion (« harvest strategies ») pour les petits pélagiques s'est tenu récemment à l'IMROP à Nouakchott et a été l'occasion pour les états de la CSRP de discuter de la nécessité de s'accorder sur des objectifs de gestion communs à long terme pour les stocks partagés et de travailler sur la simulation de différents scénarios possibles pour les pêcheries ciblant ces espèces.

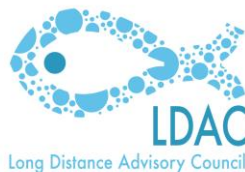
Recommandations générales

- 1. Le LDAC estime que les développements en cours dans l'espace CSRP, conjugués à la mise en œuvre du programme régional WASOP et aux réflexions en cours sur les futures priorités de l'action extérieure de l'Union européenne après 2027, offrent une opportunité particulière pour renforcer l'approche régionale de la gestion des petits pélagiques en Afrique de l'Ouest. Cette approche régionale doit toutefois venir en appui, et non se substituer, aux responsabilités nationales en matière de suivi des pêcheries, de collecte de données, de contrôle et de mise en œuvre des mesures de gestion.***
- 2. Dans ce contexte, le LDAC invite l'Union européenne à examiner l'opportunité de développer, avec les États côtiers concernés, les organisations régionales compétentes et les parties prenantes du secteur, une Team Europe Initiative consacrée à la gestion durable des petits pélagiques, à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance des communautés côtières en Afrique de l'Ouest. Une telle initiative permettrait de renforcer la cohérence entre les APPD, les programmes scientifiques régionaux, les mécanismes régionaux de gouvernance des pêches, les investissements dans les chaînes de valeur locales et les actions soutenues dans le cadre du Global Gateway.***

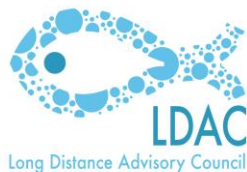
Dans cette optique, le LDAC propose aux États côtiers concernés, aux organisations régionales compétentes et aux acteurs du secteur de renforcer leurs structures de coopération et de coordination afin de répondre efficacement à l'initiative «Team Europe» et d'y collaborer de manière efficace.

Propositions à discuter pour des recommandations spécifiques

- 1. Inclure dans les APPD de la région des dispositions spécifiques visant à renforcer la cohérence régionale des mesures applicables aux petits pélagiques, notamment en matière de reporting harmonisé des captures, débarquements et données scientifiques.***



2. Soutenir le renforcement institutionnel de la CSRP afin qu'elle puisse jouer un rôle accru de plateforme régionale de coordination des mesures de gestion sur les petits pélagiques, en lien avec le COPACE/CECAF, la FAO et les organisations professionnelles.
3. Étudier la possibilité de développer une Team Europe Initiative régionale sur les petits pélagiques en Afrique de l'Ouest afin de mobiliser de manière cohérente les différents instruments financiers, techniques et politiques de l'Union européenne et de ses États membres en faveur d'une gestion durable des stocks, de la sécurité alimentaire, de la résilience climatique et du développement des chaînes de valeur locales.
4. Utiliser le programme WASOP comme catalyseur d'une approche régionale de coordination entre APPD, initiatives scientifiques régionales, politiques de sécurité alimentaire et mécanismes régionaux de gestion des petits pélagiques.
5. Veiller à solidifier la coordination opérationnelle entre les services compétents de la Commission européenne impliqués dans les APPD, WASOP et les programmes régionaux soutenant la gestion des petits pélagiques en Afrique de l'Ouest.
6. Soutenir, en lien avec le COPACE/CECAF, la mise en place d'un mécanisme régional de compilation, d'analyse et de publication régulière des données des captures totales de petits pélagiques, incluant les flottilles artisanales, industrielles, européennes et non européennes.
7. Promouvoir, à travers ce mécanisme, la collecte, l'analyse et la publication régulière des données relatives aux flux destinés à la farine et à l'huile de poisson, ainsi qu'à leurs incidences sur la sécurité alimentaire, les marchés régionaux et les filières artisanales de transformation.
8. Soutenir, à travers l'appui sectoriel des APPD avec les pays de la région le partage des données scientifiques, la participation aux campagnes régionales de recherche.



9. Veiller à ce que les APPD continuent de soutenir les investissements dans les infrastructures post-capture, de conservation, de transport et de transformation locale.
10. Intégrer explicitement la sécurité alimentaire, la nutrition, l'emploi, le rôle des femmes dans la transformation artisanale et les impacts sociaux sur les communautés côtières parmi les critères d'évaluation des APPD impliquant des petits pélagiques, ainsi que dans toute future initiative régionale de coopération soutenue par l'Union européenne.
11. Soutenir les commissions mixtes professionnelles transfrontières, qui réunissent pêcheurs et parties prenantes de pays voisins afin de promouvoir une approche commune entre acteurs des différents pays.
12. Encourager la mise en place de cadres régionaux de dialogue associant administrations, scientifiques, organisations professionnelles et société civile afin de faciliter la concertation sur les priorités de gestion des petits pélagiques et les arbitrages entre objectifs écologiques, économiques et sociaux.
13. Développer des programmes régionaux pilotes de science participative associant pêche artisanale, femmes transformatrices et instituts scientifiques afin d'améliorer la collecte de données socio-économiques et le suivi des effets des mesures de gestion.
14. Soutenir la mise en place d'un forum régional, ouvert et inclusif destiné à débattre des points figurant aux paragraphes 10, 11, 12 et 13.

FIN